

ASSEMBLEE NATIONALE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

SIXIEME LEGISLATURE

Travail-Liberté-Patrie

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Services Législatifs

Division des Séances et Huissiers

Année 2020

Séance plénière du 03/11/2020

LOI N° _____

**AUTORISANT LA RATIFICATION DU
PROTOCOLE A LA CHARTE AFRICAINE DES
DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES, RELATIF
AUX DROITS DES PERSONNES AGEES, ADOPTE
LE 31 JANVIER 2016 A ADDIS-ABEBA EN
ETHIOPIE**

Article premier : Est autorisée, la ratification du protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits des personnes âgées, adopté le 31 janvier 2016 à ADDIS-ABEBA en Ethiopie.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 03 novembre 2020

La Présidente de l'Assemblée nationale



Yawa Djigbodi TSEGAN